



5, impasse Léo Lagrange 51100 Reims (<http://www.ortt.fr>)

Madame, Monsieur,

Vous êtes invité(e) à l'**ASSEMBLÉE GÉNÉRALE EXTRAORDINAIRE**

**le vendredi 2 octobre 2015 à 18h 30**

**à Reims, Maison de la Vie Associative, 122 bis, rue du Barbâtre (entrée principale) 9, rue Eugène Wiet (entrée Personnes à Mobilité Réduite)**

**Ordre du jour :** Modification de l'article 2 des statuts. Nous proposons d'ajouter les mots en caractères gras.

« L'association a pour objet de promouvoir et favoriser la pratique du tennis de table pour tous : scolaires, loisirs, compétitions. L'association pratique les activités physiques et sportives pour handicapés physiques, visuels, auditifs **et psychiques**. Ses moyens d'actions sont déterminés par le Conseil d'Administration et sont notamment la tenue de réunions de travail et d'assemblées périodiques, la tenue d'un site web sur internet, l'organisation de manifestations et toutes initiatives pouvant aider à la réalisation de l'objectif de l'association. »

Modification de l'article 10 : (Les convocations aux Assemblées générales) « sont faites par lettre individuelle **ou par courriel** adressés aux membres quinze jours au moins à l'avance. »

Si le quorum n'est pas atteint (moitié des adhérents + 1), une nouvelle Assemblée générale extraordinaire se déroulera à 18h45 avec le même ordre du jour.

Vous êtes également invité(e) à l'**ASSEMBLÉE GÉNÉRALE ORDINAIRE le même jour à 19h**

**Ordre du jour :**

1. Ouverture de l'AG et adoption de l'ordre du jour
2. Adoption du procès-verbal de l'AG du 19 septembre 2014
3. Rapport moral et d'activité.
4. Rapport sportif.
5. Rapport financier.
6. Ratification des tarifs des cotisations pour 2015-16. Budget prévisionnel. Vote.
7. Fonctionnement du club. Le point sur la situation actuelle. Les objectifs.
8. Élections complémentaires au Conseil d'administration
9. Interventions des invités
10. Remise des récompenses

Bien sportivement, Éric Coelho, président de l'ORTT

---

**DÉCLARATION DE CANDIDATURE**

**Extraits des statuts : Article 14:** «En cas de vacances (décès, exclusion, démission, etc...), le Conseil d'Administration pourvoit provisoirement au remplacement de ses membres. Il est procédé à leur remplacement définitif par la prochaine Assemblée Générale Ordinaire. »

**À retourner à l'adresse ci-dessus AVANT LE JEUDI 10 SEPTEMBRE À MIDI.**

Je soussigné, NOM : Prénom :

Adresse :

Déclare être candidat au CONSEIL D'ADMINISTRATION

Signature :

